



DOSSIER DE PRESSE
Jeudi 12 novembre 2020

Crise COVID-19 : mesures d'urgence

la métropole
GRANDLYON

Service Presse Métropole de Lyon

Magali Desongins
mdesongins@grandlyon.com
04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90
www.grandlyon.com/presse

Nicolas Pérez
nicolas.perez@grandlyon.com
04 26 99 39 51 - 06 67 95 13 59

Dans un contexte sanitaire, économique et social aggravé par la seconde vague de l'épidémie COVID-19, la Métropole de Lyon s'engage depuis plusieurs mois à accompagner et soutenir l'ensemble des acteurs qui sont de plus en plus impactés par la crise.

Après avoir acté en juillet dernier le dégrèvement partiel de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2020 pour les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel, représentant une aide fiscale de 9,2 M€, la Métropole de Lyon propose de nouvelles mesures d'urgence sociales et économiques.

« Cette crise sanitaire sans précédent touche durement les personnes se trouvant déjà dans une situation de fragilité, ébranle fortement notre économie et nous impose à tous de changer nos modes de vie. La Métropole se doit d'être aux côtés des acteurs économiques, sociaux et culturels, des habitants qui connaissent depuis des mois de grandes difficultés. Nous devons continuer à nous mobiliser et à rassembler nos énergies pour réussir à surmonter ensemble cette crise sans précédent. »

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.

Pour identifier les besoins spécifiques des différents secteurs, Bruno Bernard a rencontré les acteurs du territoire pour dresser un état des lieux de la situation sociale et économique. En coordination avec l'ensemble des partenaires, la Métropole a ainsi mis en place deux comités de suivi : le premier rassemblant les représentants du monde économique et le second les représentants des associations engagées dans la lutte contre la pauvreté.

En lien étroit avec les communes et à l'écoute des maires, le Président de la Métropole a identifié plusieurs leviers sur lesquels la Métropole de Lyon peut intervenir et propose plusieurs mesures d'urgence économiques et sociales. Celles-ci seront soumises au vote lors de la commission permanente du 16 novembre.

QUELQUES CHIFFRES

+ 9,5 %

la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA depuis janvier 2020 au sein de la métropole



En septembre 2020,

44 199 bénéficiaires

ont été indemnisés pour un montant de

23,4 millions d'€

6 500

le nombre de commerces impactés par le confinement sur le territoire



Cela représente

30 000 emplois

20 000

le nombre d'emplois générés par le secteur culturel sur le territoire et aujourd'hui menacés

+ de 800

le nombre de personnes mises à l'abri sur le territoire actuellement, dont

237 familles

1. La Métropole agit aux côtés des acteurs engagés auprès des plus fragiles

La première période de confinement a accentué les inégalités sociales, en fragilisant davantage les plus précaires mais aussi en provoquant le basculement de personnes dans des situations de précarité. « L'après confinement » a ainsi été marqué par une très forte augmentation des demandes d'aides sociales, qui a généré une intensification marquée de l'activité des Maisons de la Métropole.

Parce qu'il est nécessaire que ce service se poursuive pendant le confinement, la Métropole de Lyon maintient l'ouverture de ses 57 Maisons de la Métropole sur l'ensemble du territoire. Elles proposent ainsi un accueil sans rendez-vous tous les matins et sur rendez-vous l'après-midi, permettant ainsi de maintenir l'accompagnement des usagers et de répondre à l'urgence sociale.

Soutien au secteur de l'insertion

Alors que le nombre des bénéficiaires du RSA ne cesse d'augmenter, dans ce contexte de crise sanitaire, avec 44 199 bénéficiaires enregistrés en septembre 2020, la Métropole va renforcer les passerelles créées avec le monde du travail pour les anciens et nouveaux bénéficiaires. Elle propose par ailleurs :

- **L'exonération de 50 % des sommes à reverser par les Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI)** pour l'année 2020. Le coût de cette mesure est évalué à un montant prévisionnel total de 250 000 € à la charge de la Métropole.
- **Le maintien intégral à taux plein du RSA et neutralisation financière, dans le calcul des droits, des revenus liés à une reprise d'activité** dans les différents secteurs d'activités de première nécessité, pour une durée de 2 mois à compter de l'entrée en vigueur des mesures générales de confinement.

→ **La réactivation de la plateforme-RH**, en partenariat avec la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e). Créée lors du premier confinement, cette plateforme RH facilite l'accès des bénéficiaires du RSA aux emplois et activités de première nécessité. Pendant le premier confinement cette plateforme a permis de recueillir 927 candidatures. 269 candidats ont été positionnés auprès de 45 entreprises pour 388 postes à pourvoir. 33 personnes ont été recrutées définitivement pendant cette période.

Soutien exceptionnel aux publics les plus en difficulté

Plusieurs associations du territoire sont engagées dans une action déterminante pour porter secours et accompagner les personnes précaires qui sont les plus durement touchées par la crise sanitaire. La Métropole souhaite leur attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour les aider à faire face à l'urgence de la situation et répondre, notamment, aux besoins en termes de produits alimentaires, d'hygiène et d'accès au numérique.

→ **Attribution de six subventions exceptionnelles pour un montant total de 260 000 €**, en soutien aux actions menées par ces associations.



- ◆ **10 000 €** pour **Gaelis** et mise à disposition de la Halle Debourg Lyon 7^e ;
- ◆ **40 000 €** pour le **Secours catholique** ;
- ◆ **50 000 €** pour la **Croix-Rouge** et mise à disposition d'entrepôts à Vaulx-en-Velin ;
- ◆ **60 000 €** pour les **Restaurants du cœur** ;
- ◆ **40 000 €** pour le **Secours populaire** ;
- ◆ **60 000 €** pour la **Banque alimentaire**.

- En complément des dispositifs portés par l'ensemble des acteurs du territoire (associations, communes et État), la Métropole de Lyon va mettre en place une **maraude métropolitaine pour « aller vers » et être au plus près des personnes en situation de précarité** pour les informer et les orienter vers les dispositifs de droit commun, leur garantir un meilleur accès à la santé et répondre à leurs besoins partiellement couverts par la distribution d'équipements de protection individuelle (EPI) et de produits d'hygiène.
- La Métropole donnera une grande visibilité à la **plateforme d'écoute téléphonique LIVE** qui informe et oriente les personnes vers des parcours de santé mentale.
- **Création d'un outil collaboratif avec les acteurs associatifs du territoire** pour faciliter l'accès aux services pour les personnes en situation de très grande précarité. La Métropole, en collaboration avec les associations à l'initiative de cet outil, propose de développer sur *Toodego* (www.toodego.com) une application adaptée aux besoins des associations. Cet outil permettra aux personnes précaires et sans domicile fixe d'obtenir de nombreuses informations pratiques et d'identifier, par exemple, les accueils de jour ouverts, les restaurants sociaux, les laveries solidaires, les permanences d'accès aux droits, etc.

Renforcement de la mise à l'abri de personnes vulnérables

Près de 800 personnes ont d'ores et déjà été mises à l'abri par la Métropole dans le cadre du programme « Zéro retour à la rue ». En complément de l'action de l'État, la Métropole va s'appuyer sur les associations *Alynéa* et *Le Mas* afin de mettre à l'abri 150 personnes isolées en octroyant :

- **396 000 € en faveur d'Alynéa** pour son programme d'accompagnement de 35 ménages hébergés et accompagnés sur Villeurbanne en partenariat avec Est Métropole Habitat (EMH).
- **650 000 € en faveur de l'association Le Mas :**
 - ◆ **500 000 €** pour l'acquisition et l'installation d'équipements de mise à l'abri de 50 personnes sans domicile dans des conditions dignes et adaptées ;
 - ◆ **150 000 €** seront ciblés pour la mise à l'abri des femmes victimes de violence (20 personnes au total).
- **Soit une aide totale de 1 046 000 €**

Aide à la mise en place d'un dispositif de soutien psychologique

Une subvention de 60 000€ sera versée à la Fondation ARHM (Action Recherche Handicap et Santé) qui propose un soutien psychologique d'urgence aux personnes en situation de vulnérabilité dont la santé mentale est affectée par le confinement et ses conséquences sur la vie quotidienne, économique et sociale. Cette action d'une durée de 3 mois sera ciblée prioritairement sur les territoires dépourvus d'offre de même type et à destination des publics éloignés des structures de santé mentale, (adultes, jeunes majeurs, étudiants en précarité).

Approvisionnement en équipement de protection individuelle (EPI)

La Métropole de Lyon souhaite répondre aux besoins des Services d'aide à domicile (SAAD) prestataires qui sont confrontés à des besoins très élevés et à des surcoûts réels pour ces structures. Les besoins sont estimés à **306 500 masques chirurgicaux et 2 500 litres de gel hydroalcoolique** par mois, soit une dépense estimée à environ **100 000 € par mois.**

La Métropole de Lyon fournira également des EPI aux structures de la protection de l'enfance.



© Thierry Fournier

Développement de la solidarité citoyenne

RÉACTIVATION DU SERVICE ENTRAIDE-VOISINS

Accessible depuis la plateforme www.toodego.com, le service « Entraide voisins » – lancé à l'occasion du confinement de mars 2020 – donne la possibilité aux habitants de demander ou de proposer de l'aide. Celles-ci sont catégorisées afin d'en faciliter la recherche : aide aux courses, aux devoirs, conversation téléphonique pour maintenir du lien social...

<https://www.toodego.com/services/covid-19/entraide-voisins/>



© Andrii Synenkyi

SOUTIEN AU BÉNÉVOLAT

La Métropole de Lyon accompagne la démarche « aide Covid » sur la plateforme « Tous unis Tous solidaires » (www.tousunistoussolidaires.fr) pour développer le bénévolat des citoyens et ainsi répondre aux besoins des associations pour renforcer leur activité durant cette période.

Pour valoriser et amplifier les actions portées par les acteurs associatifs, la Métropole mettra en place une communication renforcée notamment sur les actions relatives aux dons sous différentes formes (matériel, service...) à destination des publics en situation de précarité et de fragilité. Elle fera connaître des associations telles que *Les coursiers solidaires* afin de démultiplier les forces et agir plus efficacement.

RENFORCEMENT DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Agir sur l'inclusion numérique est un levier essentiel pour renforcer l'accès aux droits. Lors du confinement du mois de mars 2020, Emmaüs Connect a monté un dispositif d'urgence #ConnexionD'Urgence, qui a permis de connecter 25 000 personnes et d'équiper 16 000 jeunes (enfants à étudiants). La Métropole va accompagner ce dispositif par l'attribution d'une **subvention de 10 000€ à l'association Emmaüs Connect.** Cette subvention permettra de financer 20 ordinateurs portables et des cartes de connexion.

2. La Métropole agit pour soutenir notre économie locale et dynamiser le commerce de proximité

Exonération des loyers

Elle s'appliquera sur les loyers dûs par les professionnels touchés de nouveau par une fermeture administrative sur le mois de novembre 2020.

→ **Coût à la charge de la Métropole : 92 000€.**

Au printemps cette mesure avait concerné 390 locataires professionnels, pour plus de 400 baux au total :

- ◆ **231 entreprises** (artisans, commerçants, très petites entreprises -TPE- et PME) locataires de la Métropole dont 24 très jeunes entreprises accompagnées dans le cadre des 3 pôles entrepreneuriaux LYVE ;
- ◆ **122 associations** tous domaines ;
- ◆ **37 indépendants** et agriculteurs.

Les Conseils d'administration de Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (Serl) et Société d'économie

mixte patrimoniale (Sempat), ainsi que les Offices publics de l'Habitat, seront amenés à prendre des mesures de soutien à leurs locataires professionnels, avec l'objectif d'une proportionnalité de la réponse au préjudice effectivement subi (allant jusqu'à la gratuité).

Soutien à l'économie de proximité

L'objectif est de préserver le commerce de proximité de notre territoire qui représente 6 500 commerces sur la Métropole pour 30 000 emplois.

→ Accélération de la transition digitale du commerce de proximité pour garantir l'activité : soutien financier d'un montant total de **52 500€ au profit de l'association Entreprises et Numérique**, correspondant à une action d'accompagnement de 150 commerçants. Cette action sera poursuivie et amplifiée dans les mois à venir selon des conditions à définir

avec l'ENE et les partenaires économiques locaux de la Métropole de Lyon.

→ Accompagnement des structures d'animation du commerce de proximité. Afin de veiller au maintien et au renforcement des pôles commerciaux de centre-ville et de centre-bourg, qui permettent d'assurer une desserte de proximité pour les ménages ou de contribuer à l'attractivité globale des territoires, la Métropole va **augmenter son soutien aux structures de management de centre-ville d'un montant total de 50 000 € :**

- ◆ 10 000 € au profit de l'association Oullins Centre-ville ;
- ◆ 10 000 € au profit de l'association CentreNeuville ;
- ◆ 10 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive gauche ;
- ◆ 10 000 € au profit de la Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU) pour Destination Gratte-ciel ;
- ◆ 10 000 € au profit de l'association Tendance Presqu'île.



Soutien aux structures relais

Il s'agit de faciliter l'accès du tissu économique local aux différents dispositifs de soutien en lien avec les représentants économiques du territoire.

→ **Soutien financier d'un montant total de 125 000€** aux structures suivantes pour mettre en place un accompagnement individuel sur-mesure :

- ◆ **25 000 €** pour la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône ;
- ◆ **25 000 €** pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ;
- ◆ **25 000 €** pour le Medef Lyon Rhône ;
- ◆ **25 000 €** pour la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Rhône (CPME) ;
- ◆ **25 000 €** pour la Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (Crees).

Il s'agit d'intervenir, sur les 6 prochains mois, auprès des entreprises touchées par la crise économique (artisans, commerçants, TPE et PME, entreprises de l'ESS ...) et de les accompagner individuellement dans l'ingénierie des solutions les plus adaptées à leur situation individuelle.

→ **Relance de la plateforme Care** (Collectif pour l'Assistance au Redémarrage des Entreprises), véritable « porte d'entrée et d'orientation » pour les entreprises locales qui avait montré son efficacité lors du premier confinement.

Extension de la participation de la Métropole au Fonds Région Unie

Montant : 2 762 500 €

Ce fonds collecte, au niveau régional, les ressources apportées par les différents partenaires, afin de proposer deux types d'aides en réponse à la crise économique :

- **Aide n°1 « Microentreprises & Associations »** : avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeuses et coopératives ;
- **Aide n°2 « Agriculture & Agroalimentaire »** : subventions aux agriculteurs, petites et moyennes entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation ou de transformation de produits agricoles.

3. La Métropole s'engage aux côtés des acteurs culturels

En complément des mesures spécifiques prises dès le mois de mars 2020 par l'État pour aider le secteur culturel (année blanche pour les intermittents du spectacle, compensation des pertes de recettes de billetterie, prolongation de crédits d'impôts...), la Métropole de Lyon s'engage à soutenir les structures d'accompagnement qui œuvrent au quotidien avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire. Ces structures ont besoin de plus de moyens pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes et aux différents types d'aides demandées.



© Laurence Danière

Soutien financier aux associations

La Métropole propose l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 87 500 € auprès de plusieurs associations :

- ◆ **15 000 €** au profit de l'association **RESEAU** (Le Périscope) pour son programme d'accompagnement **Les Ateliers du Lobster** ;
- ◆ **7 500 €** au profit de l'association **RESEAU** (Le Périscope) pour le programme partenarial d'aide d'urgence à la reprise d'activité des acteurs des musiques actuelles ;
- ◆ **25 500 €** au profit de l'association **Arty Farty** pour son dispositif le comptoir de service ;
- ◆ **40 000 €** au profit de l'association **Pôle Pixel** pour son programme d'accompagnement des acteurs.

Soutien aux structures d'accompagnement

En complément des mesures votées le 16 novembre, la Métropole va également mettre en place prochainement :

- **un plan de soutien** à ces structures d'accompagnement de manière à leur permettre de répondre aux demandes des acteurs, en matière d'aide d'urgence, mais aussi de renforcement durable de leur modèle économique,
- **une coordination de l'offre d'accompagnement**, ouverte à tous les dispositifs d'accompagnement de la culture, y compris ceux qui ne sont pas financés par la Métropole.

Soutien en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire

En s'engageant de façon plus volontariste dans cette politique partenariale et en en faisant un des axes majeurs de sa nouvelle politique culturelle, la Métropole de Lyon s'engage à **généraliser les actions culturelles et artistiques auprès de tous les publics** et renforcer la dimension des projets mis en œuvre. Elle sera de fait amenée à prendre une place prépondérante dans l'animation de cette politique sur son territoire,

en lien étroit avec les différents partenaires impliqués (communes, services de l'État...).

Dans ce contexte actuel de crise sanitaire, la Métropole s'engage à développer une **politique d'éducation artistique et culturelle** afin de créer, par la commande publique, de l'activité pour cette filière en grande difficulté. Cette relance de la commande publique va permettre de générer davantage d'heures d'interventions artistiques et de renforcer des dispositifs qui bénéficient à certains secteurs (cinémas classés « art et essai », salles de concert...) lorsque leurs activités pourront reprendre.



©Thierry Fournier

UN PETIT MÈTRE POUR L'HOMME, UN GRAND PAS POUR L'HUMANITÉ

Les hospitaliers prennent
soin de vous, prenez soin d'eux.
Ensemble, respectons les gestes
barrières.

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

AVEC LE
SOUTIEN DE **GRANDLYON**
la métropole

SYTRAL
syndicat des transports
en Rhône-Alpes-Auvergne-Occitanie

www.chu-lyon.fr

AUX MASQUES CITOYENS, **GARDEZ VOS POSTILLONS**

Les hospitaliers prennent
soin de vous, prenez soin d'eux.
Ensemble, respectons les gestes
barrières.

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

AVEC LE
SOUTIEN DE **GRANDLYON**
la métropole

SYTRAL
syndicat des transports
en Rhône-Alpes-Auvergne-Occitanie

www.chu-lyon.fr

ON PEUT RIRE DE TOUT, **MAIS DE LOIN !**

Les hospitaliers prennent
soin de vous, prenez soin d'eux.
Ensemble, respectons les gestes
barrières.

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

AVEC LE
SOUTIEN DE **GRANDLYON**
la métropole

SYTRAL
syndicat des transports
en Rhône-Alpes-Auvergne-Occitanie

www.chu-lyon.fr

L'AVENIR APPARTIENT **À CEUX QUI PORTENT LE MASQUE**

Les hospitaliers prennent
soin de vous, prenez soin d'eux.
Ensemble, respectons les gestes
barrières.

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

AVEC LE
SOUTIEN DE **GRANDLYON**
la métropole

SYTRAL
syndicat des transports
en Rhône-Alpes-Auvergne-Occitanie

www.chu-lyon.fr

GRANDLYON
la métropole